

Diplôme d'Etat de ski – moniteur national de ski alpin (Arrêté du 11 avril 2012)



2^{ème} CYCLE (5 semaines)

► UF "approfondissement de la sécurité sur pistes, hors des pistes et milieu montagnard enneigé, incluant le test eurosécurité" (2 semaines) – article 25

Objectif : adaptation de l'enseignement technique et pédagogique à la pratique hors des pistes, des classes de la progression du mémento de l'enseignement du ski français et capacité à gérer en autonomie un groupe sur pistes et hors des pistes.

- ↑ **Conditions d'inscription** :
- Avoir effectué 6 sorties au minimum en ski de randonnée en dehors des périodes estivales
 - Avoir validé le premier cycle depuis une saison d'hiver au moins

► UF "maîtrise technique et pédagogique de l'enseignement du ski alpin, maîtrise technique en sécurité des activités dérivées dont le snowboard" (2 semaines) – article 24

Objectif : permettre l'acquisition de la maîtrise technique et pédagogique dans l'ensemble des classes de la progression définies dans le mémento de l'enseignement du ski français ; permettre l'acquisition de connaissances complémentaires dans les domaines techniques et les procédés pédagogiques sur la base des acquis des unités de formations antérieures ; acquérir l'aptitude à évoluer en sécurité dans les disciplines dérivées du ski alpin, dont le snowboard.

- ↑ **Condition d'inscription** :
- Avoir validé au minimum 25 jours de stage d'application

► UF "pratiques compétitives" (1 semaine) – article 23

Objectif : aborder le cadre général d'organisation de la FFS et l'organisation fédérale de la pratique compétitive du ski alpin (tracés, règlements des concours) ; contribuer à assurer l'entraînement des pratiquants dans le respect de la sécurité et de l'éthique professionnelle ; connaître les fondements théoriques de l'entraînement et ses principes généraux ; mettre en œuvre des situations d'entraînement variées (tracés).

- ↑ **Condition d'inscription** :
- Avoir satisfait à la formation générale commune aux métiers d'enseignement, d'encadrement et d'entraînement des sports de montagne ou équivalent



Ouverture du troisième temps de formation (4 ans + 2 ans) – article 20 Délivré par le Directeur de l'ENSM, site de l'ENSA

1^{er} CYCLE (4 semaines)

► UF "sécurité en milieu montagnard enneigé sur pistes, hors des pistes et adaptation technique (1 semaine) – article 19

Objectif : améliorer la capacité à skier en toute neige tout terrain avec aisance et sécurité ; acquérir les éléments techniques de la classe 4 en toute neige tout terrain + les principes de base en conduite de groupe en ski hors-pistes et en randonnée à ski + la connaissance pratique et théorique de la neige, de la météorologie, du terrain et du milieu montagnard enneigé ; aborder la méthode de gestion des risques ; maîtriser les techniques propres à la recherche de victime en avalanche et au message d'alerte.

► UF "fondamentaux de l'enseignement du ski alpin" (3 semaines) - article 18

Objectif : étudier les éléments théoriques, pratiques et pédagogiques du ski alpin définis par le mémento de l'enseignement du ski français, essentiellement dans la classe 2 et 3 ; développer les éléments techniques de la classe 4 définis par le mémento de l'enseignement du ski français ; permettre d'aborder également les fondamentaux de l'utilisation de matériels, de la technique gestuelle et de la gestion de groupe adaptés aux activités dérivées dont le snowboard ; développer la capacité à réaliser un mouvement imposé "virage expert-moniteur".

- ↑ **Conditions d'inscription** :
- Avoir validé au minimum 25 jours de stage en sensibilisation
 - Avoir validé l'eurotest depuis moins de cinq ans
 - Posséder un deuxième temps de formation en cours de validité lors de la première inscription



Ouverture du deuxième temps de formation (3 ans + 1 an) – article 14 Délivré par le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale organisateur de l'eurotest

EUROTEST ou POINTS FIS – articles 14 et 14-1



Ouverture d'un livret de formation et du premier temps de formation (3 ans) – article 9 Délivré par le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale organisateur du cycle préparatoire

CYCLE PREPARATOIRE (2 semaines) – articles 7 et 8

Objectif : aborder les éléments théoriques, pratiques, techniques du ski alpin dans la classe débutant et la classe 1 définis par le mémento de l'enseignement du ski français ; aborder les acquisitions techniques du ski alpin dans la classe 2, définies par le mémento de l'enseignement du ski français ; positionner le candidat au regard des activités dérivées du ski alpin dont le snowboard, et des principes élémentaires de sécurité ; développer la capacité du candidat à réaliser un mouvement imposé "virage expert-moniteur" ; sensibiliser le candidat à la nécessité de parfaire ses compétences linguistiques.

- ↑ **Conditions d'inscription** :
- Être âgé de 17 ans le premier jour de la formation
 - Être titulaire du PSC1 ou de l'AFPS

TEST TECHNIQUE D'ACCES – articles 3 et 4

- ↑ **Conditions d'inscription** :
- Avoir 17 ans au cours de l'année civile d'inscription
 - Produire l'attestation de recensement ou du certificat individuel de participation à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD)